

Pour accomplir sa mission, l'Œuvre a besoin de vos dons
Rien ne serait possible sans votre soutien !



Œuvre des Pupilles Orphelins
et fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France



Œuvre des Pupilles Orphelins
et fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Merci de votre générosité !

Votre Fraternité nous aide dans notre Action Solidaire

M., Mme, Melle :

N° Rue

Code Postal Ville

Montant du don :

Libellé à l'ordre de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France

Réduction fiscale de 66 %

***Un reçu pour déduction fiscale (66 % de votre don) vous sera adressé
(articles 200-5 et 238 bis du Code Général des Impôts).***

Ainsi, un don de 30 € ne vous revient en réalité que 10,20 € alors que l'O.D.P. dispose bien de 30 €.